

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Article 1 - Objet et dates de l'enquête publique

Par arrêté en date du 17 novembre 2014, M. le Maire de Saint Quentin Fallavier a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le projet de modification n° 2 du P.L.U. soumis à enquête publique porte sur :

- La modification du règlement dans ses articles 1,3, 6, 10 et 12 de la zone Au « indicé » et dans son article 13 de la zone Ui.

## Article 2 – Forme et compétence pour la décision à l'issue de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, le conseil municipal sera invité à approuver la modification n° 2 du P.L.U. de Saint Quentin Fallavier.

## Article 3 – Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur titulaire et son suppléant, désignés sur décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 12 novembre 2014 sont :

- Titulaire : M. Rémy BERNARDEAU
- Suppléant : M. Louis MINIER

## Article 4 – Consultation du dossier et mise à disposition du registre d'observation

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture du Pôle Accueil / Etat civil (Place Altenmitlau), à savoir : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, les mardis de 8h à 12h et de 15h à 17h, le samedi de 9h à 12h.

Le public pourra également adresser ses remarques par écrit à monsieur le commissaire enquêteur, à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, sous couvert de monsieur le Maire de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de Ville, BP 9, 38295 Saint Quentin Fallavier Cedex (tous les courriers doivent être adressés au siège de la Mairie de Saint Quentin Fallavier).

## Article 5 – Lieu et dates des permanences tenues par le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au Pôle Accueil / Etat civil, Place Altenmitlau, 38 070 Saint Quentin Fallavier, pour recevoir ses observations, conformément au calendrier suivant :

- Mardi 9 décembre 2014, de 14h à 17h,
- Jeudi 18 décembre 2014, de 14h à 17h,
- Vendredi 9 janvier 2015, de 14h à 17h.

## Article 6 – Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Saint Quentin Fallavier, au secrétariat de direction, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à monsieur le Préfet de l'Isère et à monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le public pourra consulter ces documents à la Préfecture de l'Isère aux heures et jours habituels d'ouverture, pendant un an.

## Article 7 – Identité des personnes auprès desquelles demander toute information

Toute information relative au dossier peut être demandée en Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de ville, BP 9 – 38295 Saint Quentin Fallavier Cedex.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Saint Quentin Fallavier, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.